

# Décision

## Contrat de prestation pour la réception, pressage, mise en balle et évacuation des cartons issus des déchèteries de la Communauté de Communes Airvaudais Val du Thouet

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président

Le Président décide :

### Article -1.

D'accepter le marché de prestation de traitement des déchets cartons issus des déchèteries à Bati recyclage, domiciliée à ZI du Bois Imbert – 85 280 LA FERRIERE, pour un montant estimatif de 6 750€ HT par an.

Ce contrat est conclu pour une durée de 20 mois du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2025. Il peut être reconduit 2 fois 1 an sans que le délai ne puisse dépasser le 31 décembre 2027

### Article -2.

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### Article -3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 30 avril 2024  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél.: 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240507-1-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-05-2024

Publication le : 07-05-2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48